

94

Le conseil municipal de la commune de Combiers, canton de Savatelle, département de la Charente, sur la demande verbale que lui en a faite le Sieur Simon Courmepièbe, atteint d'une maladie de peau dont le traitement exige des soins très longs et très coûteux, et vu son état d'indigence qui le met dans l'impossibilité de se procurer les médicaments nécessaires à sa guérison, est d'avis que M^r le Maire fasse les démarches qu'il croira utiles pour faire placer à l'hôpital d'Angoulême le dit Simon Courmepièbe, pendant trois mois, si sa maladie l'exige, et l'engagement à faire payer à l'administration des hospices, par la dite commune de Combiers, le tiers de la dépense.

fait à la mairie de Combiers le 24 août 1861.

(Forrest)
Cherrier
Mouton
Beineix
Dutenay
Patricell
Chevix
Meyungh